



## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

**Le Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaire du Nord (SIDEN) a introduit une demande d'autorisation relative au renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/15/0979/M20.1 concernant la réalisation de la station de pompage "Scheller" et d'une conduite de refoulement dans la rue "Wilwerdangeweeg" à Basbellain.**

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU/AUT/15/0979/M20.1/R22.1.

Troisvierges, le 19 septembre 2022  
le bourgmestre  
signé Edy Mertens

pour le secrétaire



Transmis en copie à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 19 septembre 2022, no. dossier EAU/AUT/15/0979/M20.1/R22.1.

Troisvierges, le 19 septembre 2022  
le bourgmestre  
signé Edy Mertens

pour le secrétaire



**(enlever le 10.10.2022)**